

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 995

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, après le mot:

« médicale »,

insérer le mot :

« , sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour favoriser l'accueil d'enfants dans les meilleures conditions, il convient de procéder à une évaluation la plus large possible. C'est ainsi qu'outre une évaluation médicale et psychologique, il convient de procéder aussi à une évaluation sociale, dans l'intérêt de l'enfant.